

Le vingt sept octobre mil huit cent dix huit, à huit heures du matin
ACTE DE MARIAGE de Joseph Antoine Sigmatel, Jean parleur
agé de trente six ans, né à Colmar département
du Bas Rhin le deux du mois de Juin mil
sept cent quatre vingt sept domicilié à Colmar département
daux fils Masurel dectenon Charbonnet
domicilié à Colmar département
du Bas Rhin et de Marguerite surnom de
deux parents et consentant d'une part

Et de Sophie Magdallene Jennes
agée de vingt six ans, née à la Garde département du Bas
le vingt deux du mois d'Avril mil sept cent quatre vingt deux domiciliée
à la Garde département du Bas Rhin fille Masurel de
Sophie Jennes département de Bas
domiciliée à la Garde et de Anne Bernand dectenon de deux part

Les Actes préliminaires sont les publications faites par moi le
Officier public de Colmar le deux sept octobre courant
appellés et habilités qui ont eu lieu au domicile des parties au dit
mariage. Après le terme prescrit par la loi. Sur les extraits d'acte de
mariage des autres parties qui ont été versés dans le bureau de
mariage de Colmar le deux sept octobre courant.

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventose an
11, sur le Mariage, concernant les Droits et les devoirs respectifs des Epoux.

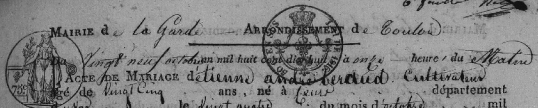
Les Contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Sophie Magdallene
Jennes surnom de Charbonnet

En présence de Jean Bernand - domicilié à Colmar
département du Bas Rhin âgé de quarante ans profession de Propriétaire
De Joseph Marie Bouillet - domicilié à Colmar - département
d'Alsace âgé de trente ans profession de commerçant
De Jean Paul Sigmatel - domicilié à Colmar - département
d'Alsace âgé de trente ans profession de Propriétaire
Et de Joseph Bernand - domicilié à Colmar - département
d'Alsace âgé de vingt six ans profession de Cultivateur

Après quoi, moi Jennes Jean Maria adjoint de l'état civil de la Garde
faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la
loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte
dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les parties.

Signature de Sophie Bernand, Bouillet, Sigmatel, Jennes

N° 9



Le vingt six octobre mil huit cent dix huit à onze heures du matin
ACTE DE MARIAGE de Marie Anne Bernand, Cultivateur
agé de vingt six ans, né à Colmar département
du Bas Rhin le vingt quatre du mois d'octobre mil
sept cent quatre vingt deux domicilié à la Garde département
d'Alsace fils Masurel de Jean Bernand en son vivant
domicilié à Colmar département
du Bas Rhin et de Marie surnom de

Et de Marie Victoire Kitter
agée de vingt six ans, née à la Garde département du Bas
le six du mois de mai mil sept cent dix huit domiciliée
à la Garde département du Bas Rhin fille Masurel de
Marie Cultivateur
domiciliée à la Garde département de Bas
et de Marie Bernand surnom de cultivateur de deux part

Les Actes préliminaires sont les publications faites par moi le
Officier public de Colmar le vingt six octobre courant
appellés et habilités qui ont eu lieu au domicile des parties au dit
mariage. Après le terme prescrit par la loi. Sur les extraits d'acte de
mariage des autres parties qui ont été versés dans le bureau de
mariage de Colmar le vingt six octobre courant.

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventose an
11, sur le Mariage, concernant les Droits et les devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage d'un Marie Victoire
Kitter surnom de Charbonnet

En présence de Joseph Bouillet - domicilié à la Garde
département du Bas Rhin âgé de vingt quatre ans profession de Cultivateur
De Joseph Marie Bouillet - domicilié à la Garde - département
d'Alsace âgé de vingt six ans profession de Cultivateur
De Roger Louis Bernand - domicilié à la Garde - département
d'Alsace âgé de vingt six ans profession de Cultivateur
Et de Jean Bernand - domicilié à la Garde - département
d'Alsace âgé de vingt six ans profession de Cultivateur

Après quoi, moi Jennes Jean Maria adjoint de l'état civil de la Garde
faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la
loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte
dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les parties.

Signature de Bouillet, Bernand, Kitter, Jennes

N° 10